Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260417-20260401-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre :
Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 17 avril 2026

.....

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/01

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :

	2025	**2026**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,30 %	**33,30 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,02 %	**41,02 %**
Taxe d'habitation	11,88 %	**11,88 %**

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour 2026 à **33,30 %**,
- FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2026 à **41,02 %**,
- FIXE le taux de Taxe d'Habitation pour 2026 à **11,88 %**.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON